



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 19 mai 2021

Agriculteurs installés depuis moins de 5 ans, bénéficiez d'un diagnostic carbone pris en charge à 90 % par le plan de relance

Lancé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et doté de 10 millions d'euros au niveau national, le dispositif « Bon diagnostic carbone » permet de financer des diagnostics carbone pour les exploitants agricoles installés depuis moins de 5 ans.

Ce dispositif s'adresse aux exploitants agricoles (agriculteurs, éleveurs) installés depuis moins de 5 ans que ce soit dans un cadre individuel ou en société (GAEC, EARL, SCEA, etc.), bénéficiaires de la Dotation jeunes Agriculteurs (DJA) ou non.

Le diagnostic permettra d'identifier les leviers d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer le stockage de carbone. L'agriculteur disposera d'un rapport individualisé avec un plan d'actions et un suivi personnalisé.

Le financement de ce diagnostic est soutenu par le plan France Relance à hauteur de 90 % (soit un reste à charge de l'ordre de 200-250 €). Seul le reste à charge devra faire l'objet d'un paiement.

Les exploitants agricoles concernés peuvent dès aujourd'hui contacter les structures habilitées pour la réalisation d'un diagnostic personnalisé.

Pour le département de la Vienne :

Les structures habilitées s'adressant à tous les agriculteurs

- La Chambre d'agriculture de la Vienne
- Copavenir
- CERFRANCE Poitou-Charentes
- La Chambre régionale d'agriculture

Les structures habilitées s'adressant à leurs adhérents

- Terrena production bovine
- Terrena production Ovine
- Agrial
- Celmar
- Océalia
- Caveb
- BTPL

Une carte recensant les différentes structures est accessible en suivant le lien suivant :

<https://agriculture.gouv.fr/france-relance-diagnostic-carbone-vers-la-decarbonation-des-exploitations-agricoles-0>



**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr